

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 R. 27 - Désignation de représentants de la Ville de Paris et de personnalités qualifiées au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des Métallos ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2013 DAC 703, en date des 14 et 15 octobre 2013, relative à la création de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des Métallos » ;

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, en date du 29 octobre 2013 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris,

Délibère :

Article 1 : Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des Métallos » (Conseil d'administration) :

M. Patrick BLOCHE,
M. Bruno JULLIARD,
M. François VAUGLIN,
M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Article 2 : Sont désignées les personnalités qualifiées ci-après au sein de l'Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial « Maison des Métallos » (Conseil d'administration) :

Mme Joëlle MOREL,
M. Gabriel DEBRAY,
Mme Armelle VERNIER.